



■ Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 26 septembre 2022
 Commission « Projets de Ville et transition écologique » Séance du 15 septembre 2022
31 Organisation d'un marché de Noël avec le Rotary Club de Lamorlaye-Grand Bassin Creillois - convention de partenariat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. DEME	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation et d'affichage le : **20/09/2022**

■ Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : **27 SEP. 2022**

■ Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : **04 OCT. 2022**

■ Rapport de présentation :

Monsieur Mohamed AIT MESSAOUD, conseiller municipal délégué, expose :

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la Ville, il est proposé un programme d'animations qui s'articulera autour de plusieurs événements et notamment un marché de Noël réunissant des commerçants et artisans locaux installés à Creil et en dehors de Creil.

L'édition du Marché de Noël 2022, se déroulera du 2 au soir au 4 décembre, allée Nelson sur le parvis contigu à la Faiencerie.

Le Rotary Club Lamorlaye-Grand Bassin Creillois met à la disposition de la commune de Creil son expérience et savoir-faire dans l'organisation de cet événement.

La manifestation est réservée aux artisans, artistes indépendants, producteurs qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché de Noël et en rapport avec l'esprit de Noël (gastronomie, décoration, jeux, accessoires, bijoux de création, idées de cadeaux, etc...). Une vingtaine d'exposants sont attendus. Son inauguration est prévue le vendredi 2 décembre après le lancement des illuminations.



Le Rotary Club de Lamorlaye-Grand Bassin Creillois percevra l'ensemble des recettes des locations de chalets et emplacements, et s'engage à reverser les fonds reçus à une ou des associations caritatives désignées par la Ville.

Les tarifs pour les 3 jours sont les suivants :

- pour Les commerçants et artisans installés hors de la commune de Creil :
 - ❖ 245,00 € le chalet
 - ❖ 195,00 € en barnum
- pour Les commerçants et artisans installés sur la commune de Creil :
 - ❖ 195,00 € le chalet
 - ❖ 150,00 € en barnum

Pour mener à bien cette action, une convention de partenariat doit être signée avec le Rotary Club Lamorlaye-Grand Bassin Creillois.

Il vous est demandé d'approuver cette convention d'une durée de 3 ans et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 15 septembre 2022,
Vu la convention ci-annexée,
Considérant la volonté de la Ville, à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la Ville, d'organiser, en partenariat avec le Rotary Club Lamorlaye-Grand Bassin Creillois, un marché de Noël réunissant des commerçants et artisans locaux installer à Creil et en dehors de Creil,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article 1^{er} : d'approuver les modalités d'organisation du Marché de Noël.

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat avec le Rotary Club Lamorlaye-Grand Bassin Creillois pour l'organisation du marché de Noël.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire et son représentant à signer la convention de partenariat avec le Rotary Club Lamorlaye-Grand Bassin Creillois pour l'organisation du marché de Noël, ainsi que les avenants et tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**

et publication ou notification le **04 OCT. 2022**

affiché le **27 SEP. 2022**

CREIL, le **04 OCT. 2022**

Maire de Creil
Président de l'ACSO




La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022 
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926031-DE